

serait interdit au peuple d'élire des gouvernements minoritaires ou de coalition car, en définitive, c'est le sens qu'il faudrait donner au Règlement. Celui-ci doit se rapprocher de la logique, du bon sens. Il doit chercher l'efficacité.

Le passé nous offre des exemples innombrables de gouvernements, généralement minoritaires ou de coalition, parfois des gouvernements dont les administrations étaient instables, qui ont perdu des votes à la Chambre. Je veux tout simplement rappeler trois exemples parmi les plus connus.

Dans les quatre premières sessions du Parlement canadien, donc de 1867 à 1871, le gouvernement a perdu neuf votes à la Chambre, dont certains avaient trait aux subsides et aux questions monétaires. S'il avait dû démissionner chaque fois, comme c'est l'opinion de l'opposition, il y aurait eu neuf élections en quatre ans.

On donne aussi un autre exemple: de 1834 à 1840, en Angleterre, le gouvernement a été défait 58 fois à la Chambre des communes et 49 fois à la Chambre des Lords, ce qui fait qu'en quatre ans, il y aurait eu une centaine d'élections.

Une voix: Insensé.

L'hon. M. Trudeau: Non, ce ne sont pas des choses insensées, car il faut se mettre dans l'esprit du parlementarisme. Si le peuple décide d'élire un gouvernement minoritaire, comme il a choisi de le faire depuis cinq ans au Canada, il faut que nous interprétions les lois de façon qu'elles aient du sens.

Par ailleurs, il serait insensé de tenir des dizaines d'élections en quelques mois, parce que là aussi, c'est le cas qui s'est présenté en Angleterre, de janvier 1924 au mois d'août 1924, alors que dix votes ont été perdus à la Chambre de communes. Encore une fois, cela aurait voulu dire une dizaine d'élections en dix mois.

Je donne ces exemples uniquement pour tirer la conclusion suivante: Nous sommes ici pour respecter la volonté du peuple, pour interpréter la volonté générale. Si le peuple élit une Chambre des communes pour le gouverner, le peuple le fait suivant un vote libre, suivant ses connaissances. Si, plutôt que d'élire un gouvernement majoritaire, il élit un gouvernement minoritaire, eh bien! il prend cette chance, et il demande au gouvernement minoritaire de le gouverner au mieux qu'il peut, et de ne pas déclencher des élections dès qu'il s'aperçoit qu'il est en minorité.

En revanche, il est étonnant de voir que notre gouvernement minoritaire, depuis cinq ans, ait perdu si peu de votes et ait réussi à faire adopter d'innombrables lois.

Des voix: Oh! oh!

L'hon. M. Trudeau: Comment non? C'est vrai; il est là depuis cinq ans. Il a perdu le vote lundi soir, et ce qui m'étonne, c'est que, tout d'un coup, lundi soir, le gouvernement, veut-on prétendre, a perdu la confiance de la Chambre. Ce n'est pas la logique du Règlement.

Monsieur l'Orateur, quand il y a une différence d'opinion sur une question fondamentale...

[Traduction]

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question? Nie-t-il que le premier ministre a le droit, à la suite d'une défaite du gouvernement, de recommander à Son Excellence de déclencher des élections ou de demander à quelqu'un d'autre, qui d'après le premier ministre jouirait probablement de la confiance du Parlement, de former un gouvernement?

[Français]

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien le rapport entre la question et ce que je disais. Cependant, la réponse est non. Je ne nie pas cela. Bien sûr que le gouvernement a été défait à la Chambre; mais a-t-il perdu la confiance de la Chambre? En découle-t-il l'obligation de démissionner, une obligation de dissoudre les Chambres?

Mon énoncé est clair: Si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur une différence fondamentale entre l'opposition et le gouvernement; si, lorsqu'il s'agit d'une question aussi simple que celle qui s'est posée depuis lundi soir dernier—avons-nous ou non la confiance—si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur cette question, on nie tout le système et on nie le parlementarisme. Parce que c'est cela, la loi du Parlement: lorsqu'il y a une différence d'opinion entre le gouvernement et l'opposition, comme cela se voit à longueur de journée, sinon à la semaine, chaque fois que nous discutons d'une loi, après la discussion, on demande à la Chambre de se prononcer. C'est cela le parlementarisme, monsieur l'Orateur.

Ce n'est pas la démocratie directe, qui est d'aller devant le peuple, chaque fois qu'il y a un désaccord; ce n'est pas dissoudre le Parlement dix fois en six mois. Alors, précisément, ce serait la démocratie directe.

Chaque fois qu'il y a un désaccord entre nous—et Dieu sait s'il y en a souvent—il faudrait s'adresser au peuple pour savoir ce que le peuple pense? Ce ne serait pas la peine d'avoir une démocratie parlementaire, ce ne serait pas la peine d'avoir une démocratie qu'on appelle représentative. Nous sommes là